



**HAL**  
open science

## Les collectivités locales bretonnes face à la marée noire de l'Amoco Cadiz

Jean-Baptiste Henry

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Henry. Les collectivités locales bretonnes face à la marée noire de l'Amoco Cadiz. Colloque sur l'avenir de l'Ile de Ré, Sep 1985, NA, France. pp.66-72. hal-02332559

**HAL Id: hal-02332559**

**<https://hal.science/hal-02332559>**

Submitted on 8 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

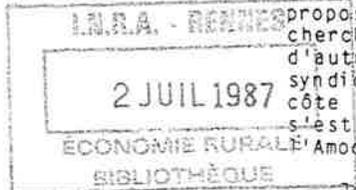
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

J.B. HENRY *Interrogatoire au colloque "Regards sur l'avenir de l'île de Ré"*  
6.7 septembre 1985 -

**LES COLLECTIVITÉS LOCALES BRETONNES FACE  
A LA MARÉE NOIRE  
DE L'AMOCO CADIZ**



Je voudrais rectifier un tout petit peu à propos de mon Curriculum Vitae : d'une part, je suis chercheur en économie et sociologie à l'I.N.R.A. et d'autre part, je suis élu et Vice-Président d'un syndicat intercommunal regroupant 90 communes de la côte Nord de la Bretagne et 2 Départements, qui s'est créé à l'occasion de la catastrophe de l'Amoco Cadiz.

Je ne connais pas du tout l'île de Ré. Je ne connaissais pas les problèmes qui sont l'occasion des débats d'hier et d'aujourd'hui, et je dois avouer que je suis un peu inquiet sur la solidité du pont, si j'ose dire, qui existe entre le sujet que je dois traiter et vos problèmes.

Je vais essayer de parler de mon expérience autour de la marée noire et j'espère qu'il y a effectivement des liaisons possibles avec les problèmes qui se posent ici.

Je commencerai par lire le titre d'un article récent, d'août 1985, dans la presse judiciaire. Je cite : "Astérix, Obélix, Idéfix et les autres J.R, Alexis, Blake, Carrington et compagnie ou l'histoire du procès de l'Amoco Cadiz". Le clin d'oeil à une célèbre bande dessinée que tout le monde connaît et aussi à des feuilletons télévisés, non moins célèbres, met l'accent sur l'aspect spectaculaire de cette affaire. Mais je ne pense pas que ce soit cela qui vous intéresse fondamentalement.

Ce que je voudrais très rapidement, c'est d'une part, fixer le cadre de cette affaire de l'Amoco Cadiz, (je crois qu'il faut quand même rappeler les faits et les suites de cette catastrophe et d'autre part, essayer de tirer quelques réflexions de cette expérience.

**MARS 1978 - LE NAUFRAGE DE L'AMOCO CADIZ**

C'est le 16 mars 1978, que le pétrolier lybérien Amoco Cadiz s'est échoué sur la côte Nord de la Bretagne en libérant, si j'ose dire, 220.000 tonnes de pétrole, de mazout qui ont pollué environ 400 km de littoral. Cela touchait 2 départements, le Nord du Finistère et les Côtes du Nord. Tout de suite, au niveau national, le nettoyage s'est organisé dans le cadre du plan Polmar qui coordonne l'action des autorités civiles et militaires. Ce nettoyage a duré jusqu'en juillet 1978 environ. Très vite aussi, devant l'ampleur de la catastrophe et devant les réactions qu'elle a suscitées dans l'opinion publique, il s'est manifesté un courant de solidarité, sous forme de dons et de

INRA-ESR-AEN - J.B.H. n° 23

volontariat ; peut-être certains d'entre vous sont venus participer au nettoyage. Très vite aussi, des questions se sont posées quant à l'origine de cette catastrophe. Deux commissions d'enquête parlementaire ont été créées : une au Sénat et une à l'Assemblée Nationale pour tenter de faire la lumière sur les causes exactes de l'accident, sur les responsabilités et sur ses conséquences.

**LES REACTIONS EN BRETAGNE**

Au niveau local, je dois dire que c'était la colère, l'indignation et aussi le découragement, (ce n'était pas la première fois que cela nous arrivait), qui étaient les sentiments de la population. A l'appel de diverses organisations, notamment d'associations de protection de la nature, mais également de syndicats, y compris les grands syndicats ouvriers C.G.T., C.F.D.T., à l'appel aussi de jeunes lycéens, des manifestations se sont déroulées dans la plupart des grandes villes ou villes moyennes de Bretagne, accusant les multinationales et leur politique de profit maximum qui, pour nous à l'époque, était la cause de cet accident et interpellant également les pouvoirs publics sur leur efficacité ou sur leur peu d'efficacité dans la prévention de ce type d'accident et dans son traitement. Les élus locaux étaient pris dans une sorte de contradiction entre le national et de local; d'un côté, ils étaient un rouage du plan Polmar, impliqués dans le nettoyage au titre d'élus locaux, au contact des militaires et des autorités administratives et civiles telle que l'Equipement qui était chargé d'organiser le nettoyage; d'un autre côté, ils se trouvaient également solidaires du mécontentement de la population et sous la pression de cette population dont j'ai décrit tout à l'heure les sentiments. Cette contradiction, ils, nous, avons essayé de la résoudre en nous organisant dans des comités de coordination et de vigilance qui rassemblaient les communes sinistrées. C'était une association de loi 1901 qui avait un double rôle : d'une part, négocier avec les pouvoirs publics afin d'intervenir si possible sur les modalités du nettoyage et sur les indemnités notamment et d'autre part, concourir de manière autonome à la recherche de la vérité sur les responsabilités dans cet accident.

Dès avril 1978, ces comités de coordination et de vigilance qui s'étaient créés au niveau des Côtes du Nord et du Finistère, ont décidé de se constituer partie civile et d'assigner en justice les responsables présumés de cette catastrophe.

## LES SUITES JUDICIAIRES : UN PROCES AUX ETATS-UNIS

Commencé en 1978, ce procès se poursuit encore actuellement. C'est un procès très complexe. Je vous rappellerai que le navire était sous pavillon libérien, pavillon de complaisance puisque la société-mère était américaine, il s'agit de la Standard Oil of Indiana, société basée à Chicago; le chantier naval qui avait construit le navire était espagnol; la société de classification qui avait vérifié le bon état de marche de ce navire était également américaine; le chargeur était britannique, c'était la Shell; le remorqueur qui est intervenu dans cette malheureuse affaire était allemand; et tout cela s'est passé dans les eaux territoriales françaises. L'équipage lui, était italien. Tout cela mettait en cause des questions de responsabilité internationale d'une part et d'autre part, l'accident avait provoqué des dommages à une échelle qui jusqu'alors était inconnue au niveau en tout cas des pollutions par les hydrocarbures. Notre adversaire était puissant, très puissant. Standard Oil of Indiana est l'un des dix principaux groupes industriels des Etats-Unis. Il emploie plus de 56 000 personnes et son chiffre d'affaires dépasse 20 milliards de \$. Ses bénéfices sont de plus de 2 milliards de \$ pour l'année 1984, c'est-à-dire environ 18 milliards de nos francs. Rappelons que le budget de l'Etat Français est d'environ 100 milliards. Sa puissance financière lui permet de mobiliser, au service de sa cause, des moyens pratiquement illimités et il faut bien remarquer que la justice américaine coûte très cher. Il y a 2 ans, on estimait que le procès avait déjà coûté plus de 40 millions de \$, c'est-à-dire, 360 millions de nos francs dont environ un dixième pour nous, les collectivités bretonnes. Depuis, nous avons largement dépassé ce coût. Il a donc fallu s'organiser pour trouver le financement nécessaire pour durer dans ce combat contre cette multinationale. L'instrument qui nous a permis de durer, c'est le Syndicat Mixte : 90 communes donc participent à la gestion et au financement du procès à travers ce syndicat mixte. La cotisation par habitant est actuellement de 10F par an, c'est-à-dire que nous finançons par emprunts qui sont inscrits dans les impôts locaux des communes et départements adhérents. Le syndicat mixte assure aussi, c'est-à-dire les élus assurent aussi les responsabilités en faveur de l'ensemble de la population bretonne concernée. En effet, avec nous, il y a environ 800 marins pêcheurs qui sont également parties dans le procès, une soixantaine d'ostréiculteurs qui représentent l'ensemble des ostréiculteurs de la zone touchée, des professionnels du tourisme et des agents immobiliers. Il y a également deux associations de protection de la nature, la S.E.P.N.B. (Société d'Etudes pour la Protection de la Nature en

Bretagne) et la L.P.O. (Ligue de Protection des Oiseaux). Donc on peut dire que le syndicat mixte, l'organisme des élus, des collectivités locales, est le fédérateur, le porte-parole de l'ensemble des victimes directes de cette catastrophe.

## UNE PREMIERE VICTOIRE : LES POLLUEURS DECLARES RESPONSABLES

Où en est-on? Le juge de Chicago, M. MAC GARR, avait décidé de scinder le procès en deux parties : l'une avait trait à la définition de la responsabilité dans cet accident; l'autre qui était l'évaluation des dommages. Chaque partie se déroule en deux étapes : celle que les américains appellent la "discovery", la "découverte", qui est un peu l'équivalent de l'instruction en France, cette découverte est l'affaire des seuls avocats. Elle ne se fait pas devant le juge. C'est lorsque les avocats estiment avoir les informations suffisantes sur le déroulement des événements qu'ensuite on passe devant le juge, et à ce moment-là, c'est la deuxième phase, celle du procès devant le juge qui doit trancher. La décision sur les responsabilités a été rendue, il y a un an, en avril 1984 et je dois dire qu'elle nous a donné pleine satisfaction à nous, victimes bretonnes, dans la mesure où la société Standard Oil et ses filiales ont été condamnées solidairement à indemniser l'ensemble des dommages prouvables.

Depuis, nous sommes justement dans la deuxième partie du procès qui est le procès sur les dommages. Il est actuellement en cours et je l'espère, proche de son achèvement. En effet, le juge, dans une dernière conférence, a fixé la date d'ouverture du procès au 13 janvier 1986. Nous espérons que ce procès ira assez vite pour cette dernière partie. Nous réclamons, nous, les collectivités locales bretonnes et toutes les personnes associées dont j'ai parlé tout à l'heure, un milliard 34 millions de francs dont 877 millions pour les collectivités elles-mêmes. L'Etat français de son côté, qui a lui-même sa propre procédure, différente de la nôtre, réclame 477 millions de francs. On peut prévoir un jugement sur les dommages, soit en hiver 1986, soit au printemps 1987. On peut aussi imaginer que la société Amoco, qui a les moyens dont je viens de parler, fasse appel. Et cet appel peut, une première fois, se porter au niveau des instances fédérales et ensuite au niveau de la Cour Suprême des Etats-unis. Cela peut encore durer malheureusement assez longtemps. Mais il y a une autre hypothèse. Aux Etats-Unis, beaucoup de procès se résolvent par des transactions, c'est-à-dire par un compromis entre les parties en cause. Cette transaction peut intervenir à tout moment. Ce que je peux vous dire, c'est qu'actuellement, il n'y a aucune transaction en

cours. Voilà ce que je voulais dire sur la partie informative, sur le cadre de notre action, ce qu'est l'affaire de l'Amoco Cadiz et où nous en sommes actuellement.

Maintenant, je voudrais passer à la seconde partie, c'est-à-dire quelques réflexions à partir de cette expérience. Je les ordonnerai autour des quatre thèmes.

### AGRESSEURS ET VICTIMES

Le premier thème, c'est l'agresseur et sa victime.

Le combat contre les pollueurs paraît aller de soi. Par exemple, par rapport au problème qui est posé en Ré, c'est beaucoup plus clair, me semble-t-il, ce qui s'est passé en Bretagne. Et pourtant, qui est véritablement le pollueur? C'est un bateau, mais qui est le propriétaire du bateau? Il a fallu des mois et des années de procès pour déterminer qui était réellement derrière les pavillons de complaisance. D'autre part, je vous ai montré la complexité des institutions ou des organismes ou des sociétés en cause tout à l'heure. Il a donc fallu surmonter tout cela pour savoir qui était véritablement le pollueur.

D'autre part, l'union des victimes n'a pas été aussi simple qu'elle peut apparaître aujourd'hui. En effet, un certain nombre de personnes en Bretagne disaient : "Il ne faut pas parler de la marée noire, on va faire fuir les touristes. Donc il faut laisser tomber, il faut attendre, laissons l'Etat s'occuper de ses affaires!". Je citerai simplement les déclarations de deux ministres bretons de l'époque en 1978. L'un d'eux disait par exemple : "Dire que les côtes bretonnes sont polluées, c'est dramatique". Un autre ministre, qui était le ministre de l'Intérieur de l'époque et qui est breton aussi, disait : "Nous, les bretons, nous avons fait trop de bruit à propos de la marée noire et maintenant, nous en subissons les conséquences. Quand on pense qu'une seule plage des Côtes du Nord a été touchée, en tout et pour tout", ce qui était totalement faux.

Cela n'a pas été facile non plus parce qu'il y avait des intérêts économiques divergents : le tourisme par exemple voulait une côte rapidement nettoyée et était prêt à utiliser n'importe quel moyen, c'est à dire des détergents, des choses qui nettoyaient le plus vite possible aux dépens éventuellement de la vie animale dans les eaux littorales. Donc, il y avait contradiction entre certains intérêts touristiques et les intérêts des marins pêcheurs ou de l'ostréiculture et de l'aquaculture. Il y avait aussi des handicaps du fait de la taille des communes. Nous sommes des petites communes, la plus grande fait 168 000 habitants, Brest bien entendu, mais la plupart

des communes ont moins de 2 000 habitants et nous n'avons pas l'habitude de procès et surtout de procès internationaux. Il y avait encore les divisions administratives. Nous sommes deux départements et, en général, vous connaissez les structures administratives, travailler ensemble pose des problèmes parce qu'on n'a pas l'habitude de travailler entre communes de départements différents. Enfin, il y avait les divergences politiques. Il y en a partout. Il y avait la traditionnelle division entre la gauche et la droite, et surtout je dois dire, peut-être celle qui a été déterminante, entre une certaine forme de régionalisme et ce que j'appellerai des jacobins, c'est-à-dire des gens qui faisaient confiance à l'Etat pour régler le problème et d'autres qui faisaient moins confiance à l'Etat et qui donc voulaient s'organiser sur place. C'est d'ailleurs cette divergence qui a marqué, puisque 14 communes du Finistère et le département du Finistère, dans un premier temps, ont rejoint l'action menée par l'Etat avant de venir, depuis 2 ans, rejoindre la majorité des communes qui étaient déjà dans la procédure autonome.

### LE LOCAL ET LE NATIONAL

La deuxième réflexion que je voudrais faire, c'est entre le local et le national. Il faut en effet comprendre que le procès de l'Amoco Cadiz n'est pas seulement une déclaration de guerre aux multinationales, c'était aussi marquer une défiance vis-à-vis du protecteur naturel, du tuteur naturel qu'est l'Etat. Il y a, à travers cette affaire, une crise des rapports entre les autorités locales, la population locale de façon plus générale et les pouvoirs publics. Il est vrai que la prévention et le traitement d'une marée noire dépassent très largement les capacités et les compétences des collectivités locales. Il s'agit pour moi d'un problème de défense nationale au même titre que l'agression en cas de guerre classique. Mais nous avions constaté que cette défense n'était pas efficace et qu'il y avait une sorte d'impuissance générale quand une catastrophe de ce type arrivait, et ce n'était pas la première. Depuis, malheureusement, nous en avons eu d'autres. Plus fondamentalement, il me semble, que l'Etat est compromis dans ce type d'accidents. Il est impliqué à cause des technologies lourdes qui sont utilisées et qui nécessitent des interventions des Etats à divers stades, soit au niveau des autorisations de construction, soit au niveau des réglementations, des contrôles, des moyens de protection. Je pense aussi aux centrales nucléaires.

Mais il y a un deuxième problème qui est lié à celui du local et du national. C'est le problème des priorités. La fonction d'approvisionnement

énergétique, la fonction de bonnes relations commerciales internationales, pèsent plus lourd dans la politique de l'Etat que la fonction tourisme ou pêche, ou la fonction protection, d'une petite portion de la côte française. D'autre part, sur le plan national, une compensation est possible : ce qui a pu être perdu au niveau touristique dans notre zone pouvait être gagné sur la Côte d'Azur; les gens qui ne venaient pas en Bretagne pouvaient se replier sur d'autres zones touristiques. Donc, au niveau national, à vrai dire, il n'y avait pas de pertes économiques de ce type. Par contre, la Bretagne n'avait pas de territoire de rechange, ni d'activités de rechange. Ceci m'amène à poser la question de l'intérêt général. Qu'est-ce que l'intérêt général? Une portion limitée du territoire et sa population paraissent sacrifiées dans ce cas au nom de l'intérêt collectif ou de la "rançon du progrès" comme on dit. Les effets négatifs d'une activité qui est jugée positive, je ne le conteste pas, pour la collectivité, sont concentrés sur une minorité, localisée qui est astreinte à une sorte de service national obligatoire et est condamnée à une sorte de danger forcé sans contrepartie. On touche là, à mon avis, aux limites de l'application de la démocratie majoritaire, c'est-à-dire l'ensemble des français peut très bien voter pour tel type de technologie ou pour le passage des pétroliers de 500.000 tonnes dans la Manche, c'est l'intérêt collectif, donc la majorité votera pour, mais il est évident qu'il y a une partie de la population, une partie du territoire qui sera sacrifiée ou qui risque d'être sacrifiée. C'est vrai également encore pour d'autres investissements lourds comme les centrales nucléaires par exemple.

### L'HOMME ET SON TERRITOIRE

Le troisième point de réflexion plus générale que je voulais faire, c'est le problème de rapport entre l'homme et son territoire. La notion de territoire n'est pas une notion figée. On peut se demander si la marée noire de l'Amoco Cadiz dans notre cas et le procès, par sa durée même, ne sont pas en train de conduire à la formation d'un nouveau territoire. La prise de conscience de la dépendance de nos activités économiques de la mer, la mise en oeuvre de la solidarité, l'habitude prise de travailler ensemble, entre élus qui n'en avaient pas l'habitude, tout cela tend à créer un cadre nouveau de réflexion et d'action élargi au littoral Nord de la Bretagne, dépassant les divisions administratives actuelles. Parallèlement, il y a eu à l'occasion de cette marée noire et des autres qui ont suivi, une reconnaissance du rôle essentiel joué par la mer dans l'économie actuelle et comme ressource future de notre littoral. Les communes ont donc pris

l'habitude et vont, à mon avis, de plus en plus prendre l'habitude de raisonner en englobant dans leur territoire la partie marine du littoral sur laquelle jusqu'à présent et contrairement à ce qui a été dit hier, elles n'ont que très peu de droits. Actuellement, les collectivités locales n'ont aucun droit réel sur le domaine public maritime. La décentralisation, contrairement au domaine terrestre, n'a pas encore touché le domaine public maritime.

Dernière réflexion sur ce rapport entre l'homme et son territoire, c'est que le rapport avec le territoire n'est pas directement lié à la propriété. Personne n'est propriétaire de la mer, ni du paysage qui jouent une fonction économique essentielle, personne n'a la propriété du paysage, même si les parcelles qui le constituent sont appropriées individuellement. La réaction des collectivités bretonnes est une réaction d'usagers du territoire, pas de propriétaires.

### ARGENT ET JUSTICE

Le quatrième et dernier point que je voulais soulever, c'était économie et justice ou argent et justice. Pour avoir accès à la justice, en tout cas, américaine, il faut beaucoup d'argent; 40 millions de nouveaux francs pour démontrer que l'Amoco Cadiz est venu s'éventrer sur les côtes bretonnes et que ce n'est pas la Bretagne qui est allée se jeter contre l'Amoco Cadiz, je trouve que c'est vraiment beaucoup. Malheur aux pauvres, si je puis dire et aux inorganisés.

Deuxième réflexion à propos de l'argent et de la justice, c'est que pour être indemnisé, il est préférable de faire partie du système économique dominant. Je m'explique. Par exemple, tout ce qui est du ressort de l'économie domestique ou de l'artisanat et qui ne donne pas lieu à des factures, ni à des titres de propriété ou des transactions marchandes, toutes ces activités là risquent d'avoir des problèmes à obtenir réparation. De même, tout ce qui ne donne pas naissance à des valeurs marchandes, tout ce qui donne naissance à des valeurs d'usage, mais non pas marchandes, par exemple, le paysage, la mer, l'image de marque, la détérioration du milieu, qui sont pourtant pour nous des ressources essentielles et touchées par l'Amoco Cadiz, tous ces dommages donc qui ne s'inscrivent pas directement dans le système monétaire risquent de n'être pas réparés. Et ils sont pourtant bien réels, ces dommages à la nature pour une région dont l'économie repose essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles.

Mais je voudrais conclure par là. C'est justement l'intérêt de l'action menée par les collectivités locales bretonnes que d'avoir établi un bilan réel des dommages causés par ce type

d'agression. Si comme nous l'espérons, la justice américaine accède à nos demandes, alors on saura, et les compagnies pétrolières sauront, les pollueurs sauront le véritable danger auquel ils s'exposent en ne suivant pas les règles élémentaires de sécurité.

En conclusion, il s'agit d'une action menée par des élus locaux qui a regroupé des professionnels concernés, des associations de protection de la nature sur un objectif commun et précis. C'est assez rare pour qu'on le souligne. En effet, souvent les élus locaux et les associations notamment se trouvent en mauvais terme; mais ceci dit, je ne voudrais pas la proposer comme exemple. Je pense que nous aurons des difficultés, notamment lorsqu'il faudra répartir l'argent que nous espérons recevoir...

J'ai dit tout à l'heure que je ne connaissais rien au problème de l'île de Ré; mais à l'issue de ces deux jours de débats et en écoutant les interventions des uns et des autres, je me permets quand même de donner juste une petite réflexion qui me vient. Un pont, c'est essentiellement un problème de communication, à vrai dire. J'ai l'impression que le problème principal ici, c'est qu'il n'y a pas de communication entre les groupes d'habitants de l'île de Ré. Peut-être que pour mieux appréhender le problème du pont entre Ré et le continent il faudrait d'abord jeter des ponts entre les Rétais...

J-B.HENRY  
Chercheur en Economie et Sociologie  
INRA de Rennes

## DÉBAT

Yvon COUTILLON, C.R.C.O. : J'aimerais personnellement que l'ensemble des habitants et des élus de l'île de Ré réfléchisse sur tout ce que vient de nous dire M. HENRI car cela pourrait leur permettre d'apporter une certaine cohésion pour résoudre les problèmes. Depuis deux jours nous n'entendons parler que de problèmes et ce n'est qu'à partir du moment où tout le monde prendra conscience qu'ils existent que l'avenir de l'île de Ré se résoudra. Mais il faut que chacun et chacune prenne ses responsabilités et accepte de faire des concessions vis-à-vis des autres pour que l'on arrive à quelque chose de positif. Ce n'est pas en dénigrant les uns, les autres qu'on arrivera à des solutions. Il faut débattre tout ce qu'on a sur le cœur, faire le point, mais un point objectif et travailler en communauté. Seulement, à ce titre, on arrivera à un résultat positif.

M. GAUDIN, maire d'Ars : Je voulais rappeler qu'au moment du désastre des marées noires, le S.I.V.O.M. a envoyé une délégation pour se rendre compte des dégâts et il y a eu une modeste subvention versée à la Bretagne pour lui venir en aide.

Pierre GIRAudeau, marin pêcheur à la retraite : Dans l'île de Ré, il se détruit, à chaque grande marée, 40 000 petits dormeurs sans profit. Je ne suis pas écologiste, mais je voudrais qu'on porte un remède à ça.

M. VRILLON : Pour arriver à constituer ce syndicat au niveau de 90 communes, quelle méthode avez-vous utilisée? Au bout de combien de temps avez-vous abouti?

M. HENRI : La question est intéressante effectivement. Ça ne s'est pas fait en un jour. Je vous ai parlé tout à l'heure des comités de coordination qui existaient entre les communes. Il y avait d'autre part des associations de commerçants sinistrés qui s'étaient créées, des associations d'ostréiculteurs, des associations de marins pêcheurs sinistrés... Tous ces gens-là travaillaient un peu en ordre dispersé. Je crois que c'est la nécessité indispensable pour faire masse au procès qui a été le ferment de l'union. Mais je dois ajouter que c'est en fait une troisième marée noire, c'est à dire celle qui a eu lieu en 1979, du Gino, et en 1980 du Tanio qui a vraiment débridé les gens qui ont dit : "Non, ça ne peut plus durer!". C'est en 1980 qu'a été créé le syndicat mixte dont je vous ai parlé, parce qu'auparavant, les structures étaient assez légères et étaient incapables de supporter l'effort financier dont je vous ai parlé. Parce qu'il y a eu encore une menace supplémentaire et un accident

supplémentaire qui a pollué les côtes bretonnes, alors ce jour-là, ça s'est déclenché. Tout le monde est venu et a accepté de collaborer, tous les élus d'une part entre eux, les associations entre elles et les diverses familles professionnelles avec les élus.

M. CUO : Une seconde pour remercier M. HENRI qui a fait une démonstration éclatante. C'est l'histoire, non pas d'une catastrophe, ni d'un procès, mais d'une prise de conscience et la découverte de la puissance d'action collective, au-delà du clivage politique et des oppositions des intérêts particuliers. Quand des gens de bonne foi prennent conscience qu'ils ont à défendre un certain nombre de choses en commun, et en particulier, les paysages et la qualité de vie, sont plus précieux encore que les monuments et les sites parce que plus fragiles. Et là, je crois que la découverte et l'action que vous avez menées, sont exemplaires. Nous devons nous en souvenir pour agir parce qu'il a de multiples pollutions contre lesquelles nous avons ensemble à lutter.